



La Parole du Rav Brand

La Paracha rapporte la loi de la vache rousse. Moché l'a enseignée le jour de l'inauguration du Michkan, le 1^{er} Nissan, la deuxième année après la sortie d'Egypte (Guitin, 60). « Pourquoi la Torah a attendu de citer la vache rousse après l'histoire de Kora'h, et pas plutôt, lorsqu'elle aborde cette inauguration ? Afin de la juxtaposer à la mort de Myriam. Cela pour enseigner : comme la vache rousse pardonne le péché (et purifie), la disparition des tsadikim pardonne » (Rachi).

On pourrait encore expliquer cette juxtaposition.

La disparition de Myriam a eu lieu le 10 Nissan de la quarantième année dans le désert (Seder Olam), et était le premier évènement vécu par la nouvelle génération, celle qui entrait en Erets Israël (Bamidbar, 20, 1, et Rachi).

L'histoire de Kora'h en revanche est la dernière histoire rapportée par la Torah qui concerne la première génération, qui est sortie d'Egypte ; elle s'est déroulée en été de la deuxième année après la sortie d'Egypte. Durant ces 38 ans qui séparent ces deux évènements, les juifs étudiaient la Torah avec Moché, et la Torah ne raconte rien de particulier, si ce n'est, la loi de la vache rousse.

Ceux qui sortaient d'Egypte furent par dix fois, l'entrée en Erets Israël leur fut refusée. Quant à ceux qui entrèrent, ils ne furent que deux fois (ils médirent sur la manne et furent avec les filles de midyan). Comment se fait-il que la première génération, qui était pourtant témoin de tous ces merveilleux miracles de la sortie d'Egypte et du don de la Torah, ait fauté plus que la deuxième, qui n'était pas forcément présente pendant ces évènements ?

La première génération naquit en Egypte, sans Torah et

sans Mitsvot. La seconde en revanche, ne fit rien d'autre qu'étudier la Torah pendant 38 ans ; ils en furent protégés.

Voici ce que dit la Torah concernant la vache rousse : « Voici le 'Hok (une loi avec une raison secrète) de la Torah... cette Torah, voici l'homme qui meurt sous une tente... ».

Pourquoi la Torah juxtapose la Torah et la mort ?

Car « la Torah » dans ces versets signifie aussi « l'étude de la Torah ». Et le verset transmet les messages suivants : l'homme ne doit jamais s'abstenir d'aller étudier au Beth Hamidrach pour son étude, même pas au moment de sa mort..., et la Torah ne reste inscrite en l'homme, que s'il 'se tue' (se prive de certaines occupations) pour son étude », (Chabbat, 83b).

Au début de la Paracha, la Torah aborde la vache rousse et l'étude de la Torah. Elle les appelle tous deux « 'hok », une loi avec une raison cachée, pour nous enseigner : de la même manière que la vache rousse purifie l'homme, grâce à un fonctionnement secret, ainsi en est-il concernant l'étude de la Torah, elle purifie mystérieusement.

Dès lors, nous comprenons pourquoi la loi de la vache rousse est placée entre l'histoire de Kora'h, datant de la deuxième année, et la mort de Myriam, qui eut lieu lors de la quarantième année. Pour nous apprendre : si la deuxième génération mérita d'entrer en Erets Israël plus que la première, c'est grâce à l'étude de la Torah durant ces 38 années. Cette étude a purifié le peuple, par un processus mystérieux, à l'instar de la vache rousse purifiant par un procédé caché.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha nous délivre les lois de la vache rousse. L'eau de source mélangée aux cendres de la vache (en y ajoutant quelques autres éléments) permettait la purification de l'homme.
- Myriam mourut, son puits cessa de donner de l'eau. Le peuple se plaignit une nouvelle fois.
- Hachem demanda à Moché de prendre un bâton et de parler au rocher; Moché le frappa deux fois, l'eau en coula à flots. Hachem réprimanda Moché.
- Les Béné Israël envoyèrent des hommes rencontrer les dirigeants de Edom afin qu'ils les laissent traverser leur

territoire pour rejoindre Israël. Ils refusèrent et les Béné Israël atterrirent sur le haut de la montagne.

- Aharon y mourut à son tour. Tout le peuple le pleura durant 30 jours.
- Le Kénaani leur déclara la guerre, que les Béné Israël vainquirent.
- Sur la route, ils se plaignirent une nouvelle fois de l'eau, Hachem envoya alors des serpents qui tuaient les plaignants. Moché fit un serpent en cuivre et celui qui le regardait, guérissait.
- Les Béné Israël se déplacèrent encore à plusieurs reprises et remportèrent toutes leurs guerres, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la plaine de Moav.

Réponses n°297 Kora'h

Enigme 1: 1) Un poisson pur (permis) qui a avalé un poisson impur, ce dernier devient permis (Yoré Dé'a chap. 3 dans le Chakh alinéa 31 et aussi Yoré Dé'a fin du chap. 66).
2) Une abeille qui est tombée dans le miel et qui a été désagrégée par celui-ci (voir Choul'han Aroukh Yoré Dé'a chap. 104 par. 3 et Tossefote 'Avoda Zara 69a qui explique que tout ce qui tombe dans le miel est annulé et brûlé par celui-ci).

Enigme 2: La solution est 4262. On sait que le 1er chiffre est 2 fois plus grand que le 2ème, il n'y a donc que 4 possibilités : 2-1-x-x 4-2-x-x 6-3-x-x 8-4-x-x
On sait aussi que le 3ème chiffre est 3 fois plus grand que le 4ème, il n'y a que 3 possibilités : x-x-3-1 x-x-6-2 x-x-9-3
Enfin, on nous dit que la somme des 4 chiffres fait 14.

Il n'y a alors qu'une seule combinaison possible donnant 14 à partir des possibilités trouvées au-dessus : **4-2-6-2** (4+2+6+2=14)

Enigme 3: Les 2 furent frappés de Tsaraat (Moché : Chémot 4-6 lorsqu'il dit "les béné Israël ne me croiront pas" ce qui s'apparente à du lachone ara, et le roi Ouziya : Divré Hayamim 26-19 : voir Rachi 17-5)

Rébus: Hache / Air / Yves / n' / Arts / Beau / Yak / Rive / Et / Lave

Pour aller plus loin...

- 1) Que se serait-il passé pour nous si Moché n'avait pas frappé le rocher (20-11) ?
- 2) Il est écrit (21-4) : Ils voyagèrent de la montagne ("Hor hahar") par le chemin de la mer des joncs, pour contourner le pays d'Edom, l'âme du peuple fut accablée (se découragea) en chemin ». De quoi le peuple fut accablé précisément ?
- 3) Il est écrit (21-6) : « Vayichla'h Hachem baam ète hané'hachim hasséfarim » (Hachem envoya contre le peuple les serpents brûlants). Il aurait suffi au passouk de dire que Hachem envoya contre le peuple « né'hachim sérafim » (sans l'article défini "hé" : hané'hachim hassérafim). Par conséquent, à quels serpents bien définis fait référence notre passouk ?
- 4) Que prodiguait de particulier le puits de Myriam, mis à part l'eau permettant aux Béné Israël d'éteindre leur soif quotidiennement (21-18) ?
- 5) Il est écrit (21-18) : « Moché dépouilla Aharon de ses vêtements, il en revêtit Eleazar son fils... ». Pourquoi Moché revêtit Eleazar spécialement des vêtements de Aharon ?
- 6) Pour quelle raison le roi (géant) de Emori porte-t-il spécialement le nom de « Si'hon » (mélekh haémori) ?

Yaacov Guetta

Vous appréciez
Shalshelet News ?

Pour dédicacer un feuillet :
Shalshelet.news@gmail.com

Doit-on faire le "Gomel" lorsque l'on voyage d'une ville à l'autre ?

Il est rapporté dans le Choul'han Aroukh (219,7) que le Minhag Ashkénaze est de ne pas réciter la bénédiction du Gomel après avoir traversé une ville, car les Sages n'ont institué cette bénédiction que pour ceux qui traversent le désert (où il y a un réel danger) tandis que le Minhag Séfarade est de réciter cette bénédiction après avoir traversé une ville au même titre que pour celui qui traverse le désert, car tous les chemins peuvent être dangereux (Yérouchalmi Berakhot 4,4) à condition de parcourir une "Parssa", soit le temps de parcourir 4km qui est évalué à 72 min à pied. L'habitude est de se montrer rigoureux en définissant cela en une durée de 72 minutes peu importe le moyen de transport utilisé (et donc malgré le fait que les 4Km soient atteints bien avant les 72 min).

[Hazon Ovadia page 365; Birkat Hachem 4,6 note 65; Or Létsion 14,42]

Et ainsi est la coutume dans la plupart des communautés Séfarades de réciter le Gomel lorsque l'on voyage d'une ville à une autre pour une durée > 72 min.

[Choel Vénichal 3,180; Ateret Avot 13,40 qui rapporte que c'est ainsi que procédaient les érudits au Maroc; Maguen Avot page 405; Netivé Ame 219; Émek Yéhochoua 1,41.

Certains rapportent que dans certaines contrées on s'abstenait de réciter le Gomel pour ce genre de trajet (Caf Ha'haim 219,40 qui reprend la coutume décrite par le Keneset Hagedola, ainsi que le Alé Hadass 4,15). Cependant, le Choél Vénichal (3,180) rétorque que le Keneset Hagedola est justement d'avis qu'il convient de réciter le Gomel même dans ces contrées ! Et il ne fait donc que rapporter un Limoud Zkhout sur ceux qui ont changé leur coutume d'origine. Et ainsi écrit le Hazon Ovadia page 367, ainsi que le Birkat Hachem 4,6 note 67.]

Quant à la coutume Ashkénaze, le Roch (9,3) explique que le Yérouchalmi précité ne fait référence qu'à la Tefilat Haderekh (bénédictio récitée lorsque l'on sort d'une ville pour une distance > 72 minutes). [Michna Beroura 219,22; Voir Or'hote Rabénou 1 note 208 au nom du Hazon Ich; Hout Hachani page 147; Chevet Halevy 10,21 qui écrivent qu'il convient de réciter cette bénédiction même de nos jours où la crainte des brigands et des bêtes sauvages n'est plus vraiment d'actualité; et il en sera donc de même concernant le Gomel pour les Séfaradimes qui suivent l'avis de la plupart des Richonimes qui comparent le Gomel à la Tefilat Haderekh, ainsi qu'il en ressort du sens simple du Yérouchalmi précité]

David Cohen

De la Torah aux Prophètes

La Paracha de cette semaine fait, historiquement parlant, un bond en avant de plusieurs décennies : nous approchons désormais du terme des quarante années d'errance dans le désert consécutives à la sortie d'Égypte. Myriam puis Aharon meurent, laissant Moché seul à la tête du peuple. Et bien que celui-ci perde dans cette Paracha son droit d'entrer en Terre sainte (suite à l'épisode du rocher qu'il frappa au lieu de lui parler pour avoir de l'eau), il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ses frères puissent y accéder. Il envoya ainsi un message de paix à Sihon, roi émoré dont le territoire jouxtait celui de la Terre promise. Il lui demanda s'il pouvait traverser son domaine. Mais non seulement celui-ci refusa, mais il engagea également les hostilités.

La Haftara va donc nous rapporter un fait similaire, se déroulant plus de trois cents ans après la conquête de la Terre sainte : le Juge Yiftah, après avoir tenté lui aussi une approche diplomatique, va être obligé de guerroyer avec les émorés.

La Question

La paracha de la semaine traite en partie de la loi la plus incompréhensible à l'entendement humain (selon les dires même du plus sage de tous les hommes Chlomo Hamelekh) de toute la Torah : celle de la vache rousse. Toutefois, malgré son inaccessibilité, Hachem fit en sorte que son sens n'échappa pas à Moché. Dès lors, nous pouvons nous interroger par quel moyen une loi qui dépasse totalement l'intelligence du plus intelligent des hommes peut-elle être comprise et rendue accessible pour Moché ?

Nos sages expliquent, que ce qui dépasse tout entendement humain au sujet de la vache rousse, ce n'est pas tant sa faculté à purifier la personne qui se verrait asperger de ses cendres (la vache étant une réparation de la faute du veau d'or, ayant ramené la mort au sein de l'humanité), mais que simultanément le Cohen qui procéderait à la purification de l'autre se retrouverait lui-même impurifié.

Cependant, il existe un autre épisode de la Torah, qui nous renvoie un peu à cette problématique. Au moment où il descendit du mont Sinaï, avec les 1ères Tables de la

Loi, et qu'il constata la faute du veau d'or, Moché prit l'initiative de briser ces dernières, quitte à perdre de son prestige et de son niveau personnel en tant que « pourvoyeur » de la Torah au peuple, afin de pouvoir défendre Israël et diminuer la force d'accusation portée à son encontre. Ainsi, Moché qui par son abnégation, vécut lui-même l'expérience où une baisse de valeur d'un côté pouvait être une plus-value pour ses alter égo, mérita et put comprendre comment la vache rousse pouvait purifier l'un, tout en impurifiant son « bienfaiteur ».

G. N.

La Routh de Naomi

Chapitre 3

« Lorsque des frères demeureront ensemble, et que l'un d'eux mourra sans laisser d'enfant [...] son beau-frère ... la prendra pour femme [...] afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israël » (Dévarim 25, 5-6).

Voici un commandement bien particulier décrit dans ces versets : le Yiboum (lévirat). C'est d'ailleurs l'une des rares occasions où une Mitsva a le pouvoir de lever une interdiction, en l'occurrence, celui d'épouser la femme de son frère.

Toutefois, plusieurs conditions sont requises pour autoriser cette union, à commencer bien entendu par le consentement des deux protagonistes (dans le cas contraire, ils devront réaliser le rituel de la Halitsa avant de pouvoir prendre un autre conjoint). Nos Sages nous enseignent ainsi qu'à partir du moment où le défunt a eu ne serait-ce qu'un seul enfant, peu

importe le sexe ou s'il vient d'un précédent mariage, son frère ne pourra accomplir le Yiboum. En revanche, si lesdits enfants ont quitté ce monde avant leur père, la Mitsva revient à l'ordre du jour. Il existe également d'autres configurations qui peuvent entraver le Yiboum, par exemple, si les frères ont épousé deux sœurs.

Mais a priori, le seul qui soit tenu d'honorer la mémoire du disparu est son frère. Or, il apparaît clairement à la fin de la Méguilat Routh un langage tout à fait troublant. En effet, alors que Boaz accepte de prendre Routh pour épouse, celui-ci déclare : « afin que le nom du défunt ne soit point retranché d'entre ses frères » (Routh 4,10). Cela n'est pas sans rappeler l'essence même du Yiboum, qui aurait pu s'appliquer, dans la mesure où Makhlon feu premier mari de Routh, avait rejoint son Créateur sans avoir d'enfant. Seulement, son unique frère était décédé lui aussi, sans compter le fait qu'il était marié à la sœur de

Routh ! Quant à Boaz, il n'était que le cousin de Makhlon. Alors comment est-il possible qu'on évoque ici le Yiboum ?

Cette question amène plusieurs commentateurs à la conclusion suivante : il semblerait que la notion de Yiboum ait existé bien avant le don de la Torah, et qu'il obéissait aux mêmes règles que l'héritage. Preuve en est avec Yéhouda (fils de notre patriarche Yaacov), qui demanda à son fils, Onan de se marier avec Tamar, la veuve de son frère. Et si certains objecteront que nos ancêtres connaissaient déjà la Torah, à l'instar d'Avraham qui célébrait Péssah au moment où il reçut les anges, on pourra toujours répondre que la Torah n'encourage pas a priori la relation entre Yéhouda et Tamar, alors que selon les lois d'héritage, le père peut hériter des biens de son fils si celui-ci n'a pas de descendant.

Yehiel Allouche

Devinettes

- 1) Qu'est-ce que le Cohen devait voir au moment de l'aspersion du sang de la vache rousse ? (Rachi, 19-4)
- 2) Au niveau de la capacité à recevoir l'impureté, quelle est la particularité de l'ustensile en argile ? (19-15)
- 3) Quel est le degré d'impureté du mort lui-même ? (Rachi, 19-22)
- 4) Quel est le point commun entre la mort de Myriam et celle de Moché et Aaron ? (Rachi, 20-1)
- 5) Par le mérite de qui les Bné Israël avaient-ils un puits dans le désert et d'où l'apprenons-nous ? (Rachi, 20-2)

Echecs

Comment les noirs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?



Réponses aux questions

- 1) Il n'y aurait jamais eu de "Ma'hlokète" ni de "Sfékot" (doutes) dans la Torah, si bien que tout ce que nous aurions appris et étudié aurait été clair et limpide comme de l'eau de roche. (Midrach Talpiyot, Anaf «Hakaate Séla»)
 - 2) De la chaleur torride et du soleil brûlant du désert. En effet, à la mort d'Aharon (par le mérite duquel le peuple bénéficia des "anané kavod"), les colonnes de nuées qui protégeaient les Béné Israël entre autres du soleil, disparurent. (Min'ha Béloula, al hatorah)
 - 3) Ce passouk fait référence aux serpents que les colonnes de nuées avaient l'habitude de brûler ("lissrofe") systématiquement pendant les 40 ans de la traversée du désert. Cependant, dès que les Béné Israël parlèrent contre Hachem et contre Moché en se plaignant de la manne qu'ils consommaient, ces serpents sévirent contre eux en leur infligeant des morsures provoquant une "fièvre brûlante" (d'où leur nom de "hané'hachim hassérafim") pouvant entraîner la mort. (Rabbénou Bé'hayé)
 - 4) À chaque endroit où le puits se déplaçait (et accompagnait les Béné Israël), les eaux de celui-ci faisaient miraculeusement pousser des herbes et des plantes tout autour de lui, dont les senteurs exquises permettaient aux femmes (qui en extrayaient les encens) de se parfumer pour leurs maris (trouvant ainsi davantage de grâce à leurs yeux). (Pirouch Rabbénou Efrayim).
 - 5) Car il est bien connu que les vêtements des Tsadikim sont d'une grande utilité (étant imprégnés de leur kédoucha) pour ceux qui ont le mérite de les porter. En effet, ils leur procurent (ayant la Ségoula de Témorim) sainteté, guérison et réussite. ("Or Hatorah" de Rabbi Chaloum Févriser, fin de la Sidra de 'Houkat).
 - 6) Car le monde entier parlait (constamment) de sa force exceptionnelle. En effet, le nom « Si'hon » ressemble (au niveau de sa consonance) au terme hébraïque de « so'him » signifiant « ils discutent » (entre eux de la force extraordinaire de ce géant Emoréen !). (Séfer Avoténou p. 426)

A la Rencontre de nos Sages

Rabbi Méïr Ye'hïel Halevi D'ostrovtsa

Rabbi Méïr Ye'hïel Halevi est né en 1852 dans la petite ville de Savin près de Varsovie.

Dans sa tendre enfance, on ne lui trouva pas d'instituteur qui puisse répondre à toutes ses questions, et quand il eut 10 ans, son père l'emmena chez Rabbi Elimélekh de Grodzinsk.

En arrivant dans la cour du Admor de Grodzinsk, le jeune garçon entendit une question qui était posée et à laquelle on ne trouvait pas de réponse. Tout le monde s'efforçait de trouver la réponse, mais en vain. Dans la tête du jeune garçon jaillit une réponse, mais ayant honte de parler en public, il trouva une craie et écrivit la réponse sur la porte du Beth Hamidrach. Quand, ensuite, ceux qui étudiaient virent cette écriture d'une main enfantine sur la porte, ils regardèrent ce qu'elle disait et trouvèrent la réponse à la question difficile qui les occupait. Cet incident se répandit et arriva rapidement aux oreilles du Admor de Grodzinsk. Celui-ci supplia le père de lui laisser le jeune garçon, dont il s'occupa personnellement et avec dévouement.

Son père Rabbi Avraham Yitz'hak rentra à Savin, et le jeune Méïr Ye'hïel resta à Grodzinsk. De jour en jour il s'élevait dans les degrés de la Torah et de la crainte du Ciel, jusqu'à devenir célèbre par l'acuité de son intellect et par sa grande érudition.

Quand il eut 17 ans, il se maria dans la petite ville

de Worka et alla vivre chez son beau-père, où il étudia la Torah en sainteté et en pureté jusqu'à atteindre une grande stature. Un jour, il s'enferma dans une pièce, et pendant les quatre semaines qui séparent Pourim de Pessa'h il étudia tout le Talmud et le termina la veille de Pessa'h. Sa renommée s'étendit au loin, et beaucoup d'érudits venaient chez lui pour entendre la Torah de sa bouche. À l'âge de 28 ans, il fut appelé à devenir le Rav de la ville de Sakranovitz, une grande ville où vivaient des milliers de juifs. En 1889, la ville d'Ostrovtsa demanda à Rabbi Méïr Ye'hïel de devenir son Rav. Il passa à Ostrovtsa et s'occupa jusqu'à sa mort de tout ce qui concernait la ville. Après la mort de son Rav, le Admor de Grodzinsk, les 'hassidim vinrent le trouver pour le couronner Admor, et des milliers de juifs de tous les coins de la Pologne affluèrent pour profiter de sa Torah et de ses conseils.

Le Rabbi d'Ostrovtsa décida de jeûner. Il pria et étudiait toute la journée, mais ne mangeait pas. La nuit, il mangeait un biscuit, un verre de thé, et continuait à jeûner. Rabbi Ye'hïel jeûna pendant 40 ans, jusqu'à sa mort. Sa famille essayait de le pousser à renoncer à ce comportement, mais il ne les écoutait pas.

Il luttait pour tout ce qui est saint en Israël avec une extraordinaire fermeté, mais sans négliger d'écouter son cœur qui était plein de pitié pour chaque Juif, comme en témoigne l'histoire suivante: Un jour, arriva à Ostrovtsa un théâtre juif ambulante, qui voulut jouer pendant le Chabat. Rabbi Méïr Ye'hïel ne réussit pas à empêcher la

représentation, malgré tous ses efforts. Que fit-il ? Un petit moment avant le début de la pièce, il arriva lui-même dans la salle et s'installa sur un banc de la première rangée. Le public qui venait et voyait le Rav au premier rang avait honte d'entrer et se dépêchait de s'en aller. Naturellement, le spectacle n'eut pas lieu. À la fin du Chabat, Rabbi Méïr Ye'hïel appela les directeurs et paya de sa poche les pertes qu'il leur avait fait subir par l'annulation du spectacle.

Il aimait tout homme d'Israël comme un père aime son fils. Il prenait part aux malheurs d'un Juif de tout son cœur et de toute son âme. Au moment de la Première guerre mondiale, sa prière durait pendant de longues heures. Le plancher sur lequel il se tenait était mouillé de ses larmes.

Rabbi Méïr Ye'hïel resta le Rav d'Ostrovtsa pendant 40 ans. Il fit des centaines et des milliers d'élèves qui répandirent la Torah de leur Rav dans le monde entier.

À la fin de sa vie, son corps ne pouvait plus supporter de nourritures solides. Il avait fondu et n'avait plus que la peau sur les os. Les médecins disaient qu'il ne vivait que par miracle. En 1928, Rabbi Méïr Ye'hïel était couché comme à son habitude, mais les habitants de la maison s'aperçurent qu'il ne se lèverait plus de son lit de malade. Il ferma les yeux pour rejoindre le Gan Eden. L'un de ses disciples au Canada rassembla ses merveilleux commentaires et édita des livres intitulés : Méïr Einei 'Hakhamim.

David Lasry

Pélé Yoets

Le serpent d'airain

... symbole de la médecine ?

Lorsqu'une partie des enfants d'Israël manifesta de l'ingratitude à l'égard d'Hachem, elle fut attaquée par des serpents venimeux. Sur l'ordre d'Hachem, Moché confectionna un serpent d'airain qu'il plaça au sommet d'une perche, de sorte que ceux qui avaient été mordus puissent l'observer et être alors miraculeusement sauvés des effets du venin (Bamidbar 21, 5-8). Nos maîtres (Roch Hachana 29a) s'interrogent alors : « Est-ce donc le serpent qui tue ou qui fait vivre ? ». Ces derniers répondent que lorsque les enfants d'Israël regardaient vers le haut et soumettaient leur cœur à leur Père dans le ciel, ils étaient guéris, sinon ils dépérissaient.

Il est intéressant de se demander : Étant donné que l'on sait qu'Hachem est la source de notre guérison, quel est alors l'intérêt d'avoir recours à des médecins pour être soigné ? Si une personne est condamnée à mourir, que pourrait changer les dispositions du médecin à guérir ? Un dicton va même jusqu'à dire que « l'erreur du médecin est la volonté de D. ! »

Pour répondre à cette problématique, il faut séparer les décrets divins en trois catégories. Si une personne a beaucoup de mérites, il serait même inutile d'aller voir le médecin, elle devrait recouvrer de sa maladie sans aucune intervention humaine. Néanmoins pour certains, même s'ils utilisaient les meilleurs remèdes, le moment de quitter ce monde est arrivé, et rien ne pourrait faire changer ce décret Divin. Enfin, il existe une troisième catégorie assez commune. En effet, nos fautes peuvent générer diverses maladies qui seront d'origine naturelle et pour lesquelles les guérisons ne se feront que par la voie d'une thérapie prescrite par un médecin. Dans un

tel cas, chacun devra rester sur ses gardes et suivre les prescriptions du médecin pour ne pas risquer de mourir avant l'heure. Il accomplit par cela la prescription de la Torah (Dévarim 4,15) « Prenez donc bien garde à vous-mêmes ! » Un individu faisant fi des instructions du médecin en s'appuyant sur l'espoir d'un miracle, aura enfreint un interdit de la Torah et se verra perdre ses mérites s'il s'en tire à bon compte (Cf. Chabat 32a).

Il est important d'être préventif et veiller à ne pas se mettre dans des situations pouvant entraîner des maladies. Et si on est malade, on devra s'atteler à trouver les médecins les plus compétents et les meilleurs traitements pour faire face à cette maladie. Il sera utile de se rappeler que le mérite de la charité peut permettre d'annuler ce décret. Avant d'avoir recours à un processus médical, la personne devra également croire de manière complète que la guérison ne vient uniquement que par Hachem et qu'il est nécessaire de faire une requête au Guérisseur Miséricordieux.

Une personne ayant dans son entourage quelqu'un de souffrant, devra développer tous les efforts possibles en vue d'obtenir, pour elle, les médecins et les remèdes adéquats. Lorsqu'il s'agit d'un pauvre, cette obligation repose sur l'ensemble de la communauté, et tout celui qui pourra l'aider aura accompli un acte de charité remarquable. Nous pouvons apprendre l'importance de nous soigner grâce aux paroles des Sages. Ces derniers demandent à l'Homme de profaner le Saint Chabbat dans le cas où un danger menacerait la vie d'une personne, car « il est préférable de profaner un Chabbat pour que plusieurs Chabbat puissent être observés » (Chabbat 141a). Enfin, rappelons que « tout celui qui sauve une âme juive, est considéré comme ayant peuplé l'humanité entière » (Sanhédrin 37a). (Pélé Yoets Réfoua)

Yonathan Haïk

Enigmes

Enigme 1: Quel est le passouk qui est écrit dans la Torah, dans le Navi et dans les Kétouvim ?

(Indice : le passouk dans la Torah on le lit tous les jours, celui des Néviim une fois par semaine chez les Ashkénazim et chez certains Sefaradim et le passouk des ketouvim une fois par mois.)

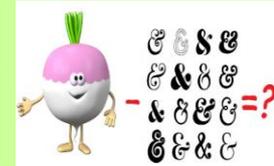
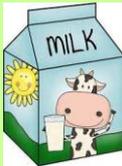


Enigme 2: Un homme se promène dans la forêt et rencontre deux hommes qui vont partager leur repas. Le premier a amené 7 sandwiches et le deuxième 5 sandwiches. Il leur demande s'ils peuvent partager leur repas avec lui. Les 2 hommes acceptent. A la fin du repas, il leur donne 12 € à partager entre eux. Combien devra prendre chacun des 2 hommes ?



Enigme 3: Quel point commun y a-t-il entre ces 3 montagnes : Har Névo, Har Sinai et Hor Hahar ?

Rébus



La Force d'une parabole

Léilouy Nichmat Mikhael Its'hak ben Yaakov

Il est question dans notre paracha de la guerre que les bné Israël s'apprentent à faire contre Si'hon et la ville de 'Hechbone. Les Sages nous enseignent qu'il y a ici, au-delà du récit, une autre source d'enseignement. "Ainsi diront les mochlim (ceux qui maîtrisent les effets du mauvais penchant), faisons le bilan de nos actions en soupesant le bénéfice d'une mitsva malgré ce qu'elle peut coûter ponctuellement, ainsi que le coût réel d'une avéra face à son plaisir éphémère. En calculant ainsi, vous serez heureux dans ce monde et dans l'autre." (Baba batra 78) Les Sages nous invitent ici à regarder nos actions et

leurs conséquences avec du recul pour les aborder de manière globale plutôt que de manière isolée.

Le Darké Moussar l'illustre par une parabole.

Un roi envoya un jour un de ses ministres pour une mission. Mais il lui demanda de ne faire ni affaire ni pari avec qui que ce soit en chemin. Le ministre accepta bien sûr la mission ainsi que ses conditions. Seulement, en route, il croisa un homme qui lui dit : "Je te connais et je sais que tes habits dissimulent la bosse que tu as." Notre ministre lui affirme fermement ne pas être bossu mais ne parvient pas à le convaincre. L'homme lui propose alors de vérifier et que s'il se trompe il est prêt à lui donner 100 000 pièces. Le ministre, sûr de sa victoire, se dépêche de retirer son vêtement pour prouver que l'affirmation était fausse et empoche immédiatement les 100 000

pièces. A son retour, fier de sa réussite, il s'empresse d'en faire part au roi et présente l'argent qu'il a fait gagner au royaume. Mais le roi s'emporte alors et lui rappelle sa mise en garde contre toute occasion de pari. Il lui explique qu'en fait, cet homme avait parié avec lui qu'il réussirait à faire déshabiller un de ses ministres en pleine rue. Le roi avait misé 1000 000 de pièces qu'il n'y parviendrait pas. "Ton gain apparent de 100 000 pièces cache en réalité une perte colossale".

Faire une mitsva ne signifie pas automatiquement que l'on fait ce qu'il faut. Parfois, la mitsva est au détriment de quelqu'un d'autre ou d'une autre mission plus importante. C'est donc en se demandant ce que Hachem attend de nous à ce moment-là que l'on peut espérer faire le bon choix.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Touvia détient une salle de fête en plein centre de Jérusalem. Comme la grande majorité de ses clients sont des Américains venant célébrer leur mariage ou leur Bar-Mitsva en Israël, il cherche par tous les moyens à faire de la publicité sur un support qui les atteindra. Un beau jour, il reçoit l'appel de Moché qui avec un fort accent américain lui propose d'acheter la quatrième de couverture d'un magazine qui paraît en plusieurs milliers d'exemplaires en Amérique. Évidemment, Touvia est très heureux de cette opportunité et accepte la proposition même à un prix assez élevé. Moché lui demande donc de lui fournir l'affiche avant la fin du mois afin qu'il puisse l'imprimer à temps. Touvia paye donc les services d'un des meilleurs graphistes et cherche le slogan qui sera le plus accrocheur. Quelques jours plus tard, il envoie l'affiche toute prête à Moché. Sur un fond des plus belles photos de sa salle, il y a un écrit en grosses lettres : « De notre salle, aucun couple n'a jamais divorcé ». Moché qui a une fille qui vient de se fiancer est un peu étonné, il demande à Touvia comment sait-il cela ? Garde-t-il contact avec tous ses clients ? Touvia lui explique donc que sa salle vient d'ouvrir depuis deux mois seulement et qu'effectivement il est quasi-impossible qu'un couple ait pu divorcer. Moché se demande s'il n'y a pas en cela un problème de tromperie ou de Guezel Daat (voler l'esprit des gens).

Qu'en pensez-vous ?

Il est connu et reconnu que le vendeur vante toujours sa marchandise au-delà de ce qu'elle vaut véritablement, même la Guemara Baba Batra (83b) enseigne cela. C'est pour cela que l'acheteur ne doit pas se fier entièrement à cela mais il devra vérifier de ses propres yeux. La Guemara Baba Metsia (96a) parle au sujet d'un homme qui emprunte une belle bête à son ami afin de paraître riche et qu'on lui prête de l'argent, il semblerait donc qu'il soit permis d'agir de la sorte pour un quelconque intérêt. On expliquera qu'il n'y a pas en cela de Guezel Daat puisque chacun peut facilement s'imaginer qu'une bête s'emprunte. On pourrait en dire de même sur une publicité dont chacun peut vérifier de par lui-même si elle est vraie.

Mais le Rav Zilberstein nous explique que dans ce cas il devra omettre cette phrase car il ne s'agit pas d'une simple exagération mais d'un véritable mensonge. Car ceci voudrait dire que dans cette sale réside une certaine Ségoula protégeant les mariés (peut-être la Brakha d'un Tsadik). Or, cela est complètement faux et seulement quelques couples s'y sont mariés et vu le laps de temps si court, c'est normal que personne n'ait divorcé.

Le Rav termine avec les paroles du Michna Beroura qui nous demande de travailler avec Emouna, c'est-à-dire qu'on ne trouvera pas dans son travail de vol ou même de ruse et c'est d'ailleurs la première question qu'on nous posera au tribunal céleste. Le Chla enseigne que lorsqu'on vendra quelque chose, on ne le vantera pas de trop et lorsqu'on achètera un article on ne le dénigrera pas afin que le vendeur baisse le prix.

En conclusion, Touvia n'aura pas le droit de pousser les gens à louer sa salle en leur faisant croire qu'elle est bénie car il s'agit là d'un mensonge et ce n'est pas ainsi qu'un juif travaille.

(Tiré de Oupiry Matok Bamidbar, page 311)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ... Houkat haTorah... » (19/2)

Rachi écrit : « Étant donné que le Satan et les oumot haolam s'en prennent à Israël en disant : "Qu'est-ce que c'est que cette Mitsva ?!" et "Quel sens a-t-elle ?!", la Torah dit le terme de "Houka" pour dire que "c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de remettre en question". »

Il y a deux autres fois dans la Torah où Rachi définit le mot "Houkim" :

Parachat Béchala'h : Rachi écrit : « Ce sont des décrets du Roi sans raison et le Yetser hara s'attaque à eux : "Quel interdit y a-t-il dans cela? Pourquoi est-ce interdit ?" Par exemple, l'interdit de porter un habit composé de laine et lin, l'interdit de consommer du 'Hazir, la vache rousse et ce qui ressemble. » (15/26)

Parachat A'harei Mot : Rachi écrit : « Ce sont les décrets du Roi au sujet desquels le Yetser hara s'attaque aux bnei Israël en leur disant : "Pourquoi les observer ?" Et les oumot haolam les attaquent également, comme l'interdiction de manger du 'Hazir, de porter un habit composé de laine et lin, et la purification avec les mei 'Hatat (eau mélangée avec les cendres de la vache rousse). C'est pourquoi il est écrit "Je suis Hachem", pour ainsi dire "Je les ai décrétés sur vous et vous n'avez pas le droit de vous en dispenser". » (18/4)

On pourrait se demander :

Dans notre paracha et celle de A'harei Mot, Rachi écrit que ceux qui vont attaquer les bnei Israël sur les 'Houkim sont le Yetser Hara et les oumot haolam alors que dans Parachat Béchala'h, Rachi écrit que c'est seulement le Yetser hara. Pourquoi une telle différence ?

On pourrait proposer la réponse suivante :

Le contexte de la parachat Béchala'h est que Hachem dit : "Si vous gardez Mes 'Houkim alors les maladies que J'ai mises en Égypte, Je ne les mettrai pas sur vous", donc c'est interne aux bnei Israël. Ainsi, les oumot haolam n'ont aucune raison de s'en mêler. Mais pour la parachat A'harei Mot, le contexte est le mérite de pouvoir être installés en Erets Israël où Hachem dit aux bnei Israël de bien garder aussi les 'Houkim pour mériter de résider en Erets Israël et pour que la terre ne les vomisse pas comme elle a vomi les oumot haolam. Ainsi, cette supériorité des bnei Israël et ce privilège de pouvoir s'installer en Erets Israël alors que les oumot haolam ne le peuvent pas sous peine d'être vomis par la terre les rendent fous de rage et de jalousie. Alors, ils s'attaquent aux bnei Israël sur les 'Houkim en profitant que la raison est cachée pour discréditer ces 'Houkim et refroidir les bnei Israël dans leur accomplissement afin que les bnei Israël soient eux-aussi vomis par la terre. Alors, Hachem dit : "Je suis Hachem", pour ainsi dire "Je les ai décrétés sur vous et vous n'avez pas le droit de vous en dispenser et ainsi vous mériterez de résider en Erets Israël".

À présent, pour notre paracha, la question demeure : En quoi les lois de la vache rousse les touchent-elles au point de s'en attaquer, de les critiquer et de vouloir les discréditer ?

Commençons par ramener les paroles du Or ha'Haïm hakadoch :

Le Or ha'Haïm hakadoch demande :

Pourquoi a-t-on associé le mot "haTorah" au mot "Houkat" ? Pourquoi pour la vache rousse qui traite des lois de Touma et Tahara dit-on "Houkat haTorah" ? Il aurait été a priori plus logique de dire "Houkat hatouma" ou "Houkat hatahara" !?

Le Or ha'Haïm hakadoch répond :

En recevant la Torah, les bnei Israël ont reçu une Kédoucha d'un haut niveau à tel point que toutes les choses spirituelles de bas niveau ont un désir extrême de s'attacher aux bnei Israël pour avoir un lien avec cette Kédoucha extrême que les bnei Israël possèdent, que ce soit de leur vivant lorsqu'un ben Israël touche un mort ou se trouve sous le même toit qu'un mort - la touma en profite pour s'attacher au ben Israël pour avoir un lien avec sa Kédoucha extrême et ne veut pas s'en séparer si ce n'est par la grande force qu'Hachem a créée à travers la vache rousse - ou que ce soit à leur mort car un ben Israël étant rempli de Kédoucha, lorsque sa néchama quitte son corps, des forces d'impureté innombrables se jettent sur son corps pour essayer de récupérer, de récolter de la Kédoucha, d'où la notion d'impureté lorsqu'un ben Israël est Niftar. Alors que pour les oumot haolam, il n'y a pas cette notion d'impureté, comme le dit la Guemara (Baba Metsia 114), car même les forces d'impureté n'en veulent pas. Le Or ha'Haïm hakadoch illustre cela avec l'image de deux récipients, l'un contenant du miel, l'autre contenant des excréments. Celui qui contient les excréments est entouré de quelques mouches alors que le récipient qui contient le miel est littéralement envahi de mouches, et de toutes sortes de bestioles innombrables.

À présent, on comprend le sens de "Houkat haTorah", c'est-à-dire cette 'Houkat est la conséquence de la Torah reçue par les bnei Israël.

À la lumière des paroles du Or ha'Haïm hakadoch, **on pourrait proposer la réponse suivante** : Cette paracha de la vache rousse révèle le haut niveau de kédoucha des Bnei Israël et le niveau médiocre des oumot haolam. Cela les rend jaloux, les poussant à venir critiquer. Ainsi, ils profitent que la raison est cachée pour essayer de discréditer cette paracha par leurs questions, c'est pour cela qu'ils attaquent les bnei Israël spécifiquement sur la vache rousse car ils ne peuvent pas supporter la supériorité de Kédoucha des bnei Israël que les lois de la vache rousse mettent en évidence.

« ...J'ai dit : Je vais comprendre. Mais finalement, elle est loin de moi » (Kohelet 7/23)

Mordekhaï Zerbib